

Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - -

MARCQ-EN-BAROEUL -

CONVENTION POUR IMPLANTATION CUISINE MODE D'EMPLOI - MEL / EPARECA / VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL

I. **Rappel du contexte**

Lors de la présentation de son projet métropolitain le 12 mars 2014, le président Damien Castelain a positionné la Métropole comme étant la force commune pour répondre aux enjeux qui se présentent à la collectivité.

Parmi ces enjeux, l'emploi et le développement économique sont majeurs et donc des priorités pour ce mandat.

II. **Descriptif de l'objet de la délibération**

Les secteurs de la restauration et de la boulangerie sont pourvoyeurs d'emploi. Pourtant, ces deux secteurs, comme l'artisanat en général d'ailleurs, sont en sous-effectifs. 50 000 emplois ne seraient pas pourvus dans la restauration. Les professionnels peinent à recruter et les formations ne sont pas toujours adaptées, des professionnels exigeants et talentueux comme le chef étoilé Thierry Marx les jugeant « trop longues, trop théoriques, trop onéreuses ».

Ça lui a donné l'envie d'ouvrir en 2012 sa propre école qui développe une formation intensive de 12 semaines en restauration et boulangerie, suffisamment concrète pour avoir remis à l'emploi à l'issue de la formation, depuis 2012, 90 % des stagiaires.

Afin de déployer l'initiative dans de nouveaux territoires, des contacts ont été pris avec la Ville de Marcq-en-Baroeul conduisant à la construction d'une cuisine à la Briqueterie, quartier en politique de la ville pour former et faciliter l'insertion professionnelle de jeunes et d'adultes en grande difficulté.

Les locaux ciblés, en convention MEL/EPARECA/Ville de Marcq, accueilleront, dans des locaux de 500 à 600 m² des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée ou en reconversion professionnelle, des personnes placées sous l'autorité de la justice. L'objectif : former 120 à 150 élèves par an.

Les stagiaires seront sélectionnés par un jury de professionnels sur leur motivation et la cohérence de leur projet professionnel et leurs parcours de formation intégrera 8

semaines de formation théorique et pratique et quatre semaines de stage en entreprise.

À l'issue des 12 semaines, les stagiaires sont accompagnés vers l'emploi par le pôle hôtellerie-restauration d'Adecco qui leur proposera des CDI, CDD, intérim, selon leur profil et leurs souhaits. Les stagiaires pourront choisir de poursuivre leur formation et de se spécialiser, en CFA (centre de formation des apprentis) ou dans d'autres cursus.

Pour l'aménagement du site, une convention de partenariat est proposée entre l'EPARECA, la Ville, et la MEL en application de l'article L 325-1 du code de l'urbanisme qui stipule qu'EPARECA peut passer convention avec les communes, établissements publics ou syndicats mixtes pour favoriser l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires retenus au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

La VILLE est signataire de la présente convention au titre de l'intérêt que représente l'opération pour le développement du Quartier de la Briqueterie et au vu de sa compétence en matière de développement des activités commerciales.

La MEL est concernée au titre de ses compétences en matière de politique de la Ville et du développement économique de ce Quartier et s'engage dans la convention

A réaliser le jalonnement routier permettant d'indiquer l'ensemble immobilier
Sur le montage financier le coût de l'opération (hors frais de structure) est de 1,017 millions d'euros pour le gros œuvre. La réalisation des travaux de second œuvre sera à la charge de l'association « Panorama » porteuse des centres de formation « Cuisine mode d'emploi ». A date, les coûts pour ces travaux sont estimés à 450 000 euros sur lesquels la MEL pourra participer à hauteur de 200 000 euros dans le cadre d'une délibération qui sera présentée au conseil d'octobre.

III. Disposition de la décision

En conséquence, la commission principale Développement Economique - Emploi - Recherche - Insertion consultée, le conseil de la métropole décide de :

- 1) Autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant sur les modalités de partenariat entre la MEL, l'EPARECA et la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018